



DES NOUVELLES PAROISSES POUR NOTRE DIOCÈSE

Le moment est venu pour notre diocèse d'adapter à la réalité actuelle sa manière d'annoncer l'Évangile, de vivre en paroisse, et de s'organiser sur notre territoire diocésain.

Dans l'élan du Synode diocésain de 2019, éclairé par les attentes exprimées par plus de 1 500 catholiques de notre diocèse lors des rencontres dans les doyennés en janvier et février 2025, **voici un projet de “nouvelles” paroisses** sur lequel travaillent les conseils de l'archevêque avec lui depuis de nombreux mois.

Ce projet se pose sur une tradition ecclésiale dont nous rappelons quelques principes généraux.

Il s'incarne aussi concrètement dans une réalité et un contexte diocésain particulier.

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

INTRODUCTION

Au cœur du monde, Dieu communique sa vie aux hommes par le Christ et par son Esprit qui, par grâce et par les sacrements de l'Église, habitent et grandissent en eux (cf. Rm 8, 10-11). Nous croyons en Dieu, Père, et Fils, et Esprit Saint¹, en Dieu Trinitaire qui veut créer entre Lui et les hommes et aussi entre les hommes eux-mêmes, une communion universelle en faisant de nous les membres du Corps du Christ. Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la pleine connaissance de la vérité » (1 Tm 2,4).

ASPECTS SOCIOLOGIQUES

Plusieurs éléments sont à prendre en compte quand nous pensons le contexte dans lequel les catholiques, mais aussi l'Église sont appelés à accomplir la mission aujourd'hui. Le début du XXI^{ème} siècle est marqué par une accentuation de la déchristianisation de notre société. En 2020, pour la première fois, la majorité (51%) des 18-59 ans se déclarait sans religion en France. Le catholicisme n'est plus la première religion pratiquée de France (cf. Enquête TEO²). « Ce ne sont pas uniquement les églises qui se sont vidées, mais tout un référentiel culturel qui a disparu »³.

Certaines de nos manières de faire ne sont plus adaptées à notre réalité ecclésiale (diminution du nombre de fidèles et de prêtres, changement des pratiques, cohabitation grandissante de différentes sensibilités, augmentation du nombre de catéchumènes adultes, etc).

Aujourd'hui, les catholiques du diocèse de Besançon vivent au cœur d'une société contrastée dans un contexte de laïcité, de sécularisation,... Nous pouvons nous réjouir de la recherche d'une vie plus harmonieuse et solidaire avec nos frères et sœurs en humanité et avec la Création, des efforts pour la paix et la dignité humaine, même si leur vie est influencée par l'individualisme, l'incitation à la consommation, le relativisme,... Au cœur de ce monde, le chrétien “sel de la terre et lumière du monde”, fonde et témoigne son Espérance en Jésus Christ mort et ressuscité ; il vit dans la foi et la charité.

¹ Voir Concile de Nicée-Constantinople.

² Première religion déclarée chez les 18-59 ans (29%). Mais seulement 15% de ces 29% de 18-59 ans se déclarant catholiques prient de manière hebdomadaire. Si on considère que prier est la première forme de pratique, nous sommes la deuxième religion pratiquée en France.

³ Citation de Jérôme Fourquet. Il est un sondeur, essayiste et analyste politique français. Il est directeur du département “Opinion et stratégies d'entreprise” de l'Institut français d'opinion publique (IFOP) depuis 2011.

Les chrétiens qui se considèrent “catholiques par tradition” sont de moins en moins nombreux en grande partie en raison d’une rupture de la transmission entre les générations. En même temps émergent progressivement de nouveaux fidèles ayant fait l’expérience forte d’une conversion personnelle.

Des néophytes, catéchumènes et recommençants plus nombreux, et aux parcours plus atypiques, sont ainsi la face visible d’un nouveau type de pratique plus attestataire⁴.

ASPECTS ECCLÉSIOLOGIQUES

L’Église qui est à Besançon marche à la suite du Christ et veut se laisser inspirer par l’Esprit Saint après avoir osé un nouvel élan lors de son Synode en 2017. Notre diocèse s’appuie avec confiance sur la Parole de Dieu, les sacrements, et sur une longue tradition vivante.

À l’invitation pressente du Christ d’annoncer l’Évangile à toutes les nations⁵, l’Église en quelque sorte “signe et moyen” du salut⁶ chemine pour témoigner de la joie de l’Évangile, vivre la fraternité universelle et louer notre Seigneur pour notre terre⁷.

L’Église nous donne les moyens de déployer sans cesse notre vie chrétienne, en conviant chacun(e) à participer aux trois fonctions (en latin : *tria munera*) baptismales du Christ : Prêtre, Prophète et Roi⁸.

- La participation au sacerdoce commun des fidèles et au culte en particulier par la vie sacramentelle et la sainteté de nos vies : CÉLÉBRER (*Lumen Gentium*, 34)
- La participation à la fonction prophétique du Christ par le témoignage et l’évangélisation : ANNONCER (*Lumen Gentium*, 35)
- La participation à la fonction royale, dont la fonction de gouvernement : SERVIR (*Lumen Gentium*, 36)

Ces *tria munera* expriment et stimulent la foi en Jésus Christ des communautés. En les vivant, c’est le Christ qui, par sa grâce, prend place dans nos vies⁹. Chaque communauté gagnera à relire comment des réalités telles que la fraternité, la formation, sont honorées en son sein, participent à sa croissance et lui offrent de voir naître des disciples-missionnaires¹⁰.

4 Sur ce sujet de chrétien attestataire : ouvrage de Jean-Pierre DENIS “*Un catholique s’est échappé*”, éd. du Cerf, 2019.

5 Mc 16, 15 : « Allez dans le monde entier. Proclamez l’Évangile à toute la création »

6 *Lumen Gentium* 1 : « L’Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c’est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l’union intime avec Dieu et de l’unité de tout le genre humain, elle se propose de mettre dans une plus vive lumière, pour ses fidèles et pour le monde entier, en se rattachant à l’enseignement des précédents Conciles, sa propre nature et sa mission universelle. »

7 *Evangelii Gaudium*, *Fratelli Tutti* et *Laudato’Si* sont trois textes majeurs (deux encycliques et une exhortation apostolique) du pape François.

8 « Tu es maintenant baptisé, le Dieu tout puissant, Père de Jésus, le Christ Notre Seigneur, t’a libéré du péché, t’a fait renaître de l’eau et de l’Esprit Saint, désormais tu fais partie de son peuple, tu es membre du Corps du Christ, et tu participes à sa dignité de prêtre, de prophète et de roi. Dieu te marque de l’huile du salut, afin que tu demeures dans le Christ pour la vie éternelle » (Rituel du Baptême)

9 Can. 204 § 1 : « Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu’incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en peuple de Dieu et qui, pour cette raison, faits participants à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l’Église pour qu’elle l’accomplisse dans le monde. »

10 En novembre 2014, dans son message aux séminaristes de France réunis à Lourdes, le pape encourageait ainsi les futurs prêtres : « Tout ce que vous faites pendant votre formation n’a qu’un but : devenir d’humbles disciples-missionnaires pour faire des disciples. La préférence pour les personnes les plus éloignées est une réponse à l’invitation du Ressuscité qui vous précède et vous attend dans la Galilée des Nations. En allant aux périphéries, on touche aussi le centre. »

LA PAROISSE

— **Ecclésiatement**, la paroisse est une cellule d'Église qui offre au Peuple de Dieu de vivre de manière proche l'Évangile du Christ par la vie fraternelle, l'annonce de la foi et la célébration des sacrements. La paroisse est le lieu¹¹ où tous les fidèles peuvent être rassemblés par la célébration de l'eucharistie. Ainsi, nous rejoignons le pape François qui écrit que « la paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration. »¹² Nous pouvons reconnaître la réalité de la paroisse dans la « portion du troupeau du Seigneur » qu'évoque le Concile Vatican II dans *Lumen Gentium*¹³, dont il précise qu'elle est confiée par l'évêque à un prêtre pour la sanctifier et la diriger.

— **En termes de droit canonique**, la paroisse catholique est constituée selon les canons 515 et 519 qui reflètent l'organisation générale de l'Église.

- c.515 § 1 : « La paroisse est la communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain. »
- c.519 : « Le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant, sous l'autorité de l'évêque diocésain dont il a été appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner, avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou de diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit. »

Ces canons définissent un fonctionnement idéal qui est pondéré par les canons 517 §1 et §2 ouvrants des possibilités d'exceptions.

UNE ÉGLISE SYNODALE

« La synodalité doit s'exprimer dans la façon ordinaire de vivre et d'œuvrer de l'Église. Cette manière de vivre et d'œuvrer se réalise à travers l'écoute communautaire de la Parole et de la célébration de l'Eucharistie, la fraternité de la communion et la responsabilité partagée, et la participation de tout le Peuple de Dieu, à ses différents niveaux et dans la distinction des divers ministères et rôles, à la vie et à la mission de l'Église. »¹⁴

Au sein des paroisses ou d'un diocèse, la synodalité est une expression de la nature même de l'Église. Elle se vit en cheminant ensemble et en se réunissant en assemblée du Peuple de Dieu convoquée par le Seigneur Jésus dans la force du Saint-Esprit pour annoncer l'Évangile.

¹¹ « Le concept de lieu ne peut plus être compris uniquement en termes géographiques » (§111 du document final du Synode 2021-2024). Nathalie Becquart ajoute dans le numéro de mai 2025 de la Nouvelle Revue Théologique : « Il englobe désormais l'appartenance à des réseaux de relations et à des cultures aux racines plus dynamiques et flexibles. »

¹² *Evangelii Gaudium*, n°28

¹³ *Lumen Gentium*, 28 : « Sanctifiant et dirigeant, sous l'autorité de l'évêque, la portion du troupeau du Seigneur qui leur est confiée, c'est l'Église universelle qu'ils [les prêtres] rendent visible aux lieux où ils sont, et c'est le Corps entier du Christ à l'édification duquel (cf. Ep 4, 12) ils contribuent efficacement. »

¹⁴ Commission théologique Internationale, « *La synodalité dans la vie et la mission de l'Église* », 2018, 70a



DES NOUVELLES PAROISSES POUR NOTRE DIOCÈSE

II. CONSTATS À LA SUITE DES 13 RENCONTRES EN DOYENNÉ DE JANVIER-FÉVRIER 2025

Quelques éléments chiffrés de notre vie diocésaine entre 2000 et 2023 sont significatifs :

- Concernant le nombre de certains acteurs pastoraux :
 - Les prêtres actifs de moins de 75 ans sont passés de 290 à 59 (divisé par cinq)
 - Les diacres progressent de 16 à 33 (multiplié par deux)
 - Les délégués pastoraux de 13 à 43 (multiplié par trois)
- Concernant le nombre de sacrements sur cette même période :
 - Les baptêmes et confirmations sont divisés par deux,
 - Les premières communions et les mariages sont divisés par trois,
 - Les professions de foi par quatre,
 - Les funérailles catholiques se maintiennent.¹⁵

Les catéchumènes par leur enthousiasme et leur recherche, les confirmands adultes et adolescents, les recommençants et pré-catéchumènes sont en nombre grandissant et **deviennent une source vivifiante évidente pour l'Église**. Nous nous en réjouissons. Ils nous invitent à penser leur accueil et leur insertion dans la communauté paroissiale. Leurs nouvelles manières de vivre leur foi nous posent la question de la qualité d'accueil et des moyens mis en œuvre pour **accompagner leur croissance dans la foi et dans la vie chrétienne**.

Chacun d'entre nous, quel que soit son histoire et son parcours de foi, est appelé à grandir en vivant des expériences humaines et spirituelles qui fortifient sa vie chrétienne. Les paroisses auront soin de prévoir des parcours de formation et d'accompagnement adaptés à chacun.

¹⁵ Voir le diaporama du CPD présenté dans les doyennés

¹⁶ « Il est beau le passage qui nous raconte que le berger revient et s'aperçoit qu'il lui manque une de ses 99 brebis et part la chercher. Mais nous, nous en avons une seule, il nous en manque 99 ! Il est plus facile de rester à la maison avec notre unique brebis, pour la brosser et la caresser, mais nous les prêtres et tous les chrétiens, le Seigneur veut que nous soyons des pasteurs, pas des brosses de brebis ! » (Pape François, Congrès ecclésial des chrétiens de Rome, 17 juin 2013).

Dans notre société en perte d'identité, dans nos doyennés, **le retour au "local"** est souvent présenté comme étant une solution pertinente pour retrouver une certaine communion. En prenant en compte la réalité actuelle de notre Église diocésaine, **« la proximité des uns aux autres et aussi du Christ à tous est un défi que nous souhaitons relever avec conviction, dans la joie et l'espérance ».**

Le temps où le curé du village vivait une proximité avec toutes ses brebis est dépassé¹⁶. Cette responsabilité de proximité revient aux chrétiens disciples-missionnaires, capables de sortir vers toutes les "périphéries de l'existence" et d'accueillir ceux qui frappent à la porte de l'Église. **La proximité est de la responsabilité de tous les catholiques, au titre de leur baptême.**

La proximité géographique de la messe du dimanche a évolué rapidement ces dernières années. **Les "petites communautés fraternelles" du décret 1** de notre synode diocésain, les mouvements, les services de proximité deviennent l'Église de proximité¹⁷.



Une Église en sortie, ce sont des baptisés qui sont envoyés au milieu du monde, dans le monde pour être témoin de l'Amour de Dieu jusqu'au bout. Ils osent la rencontre¹⁸. Chacun se laisse alors transformer. Tous ceux nombreux qui avec humilité, annoncent, servent ou célèbrent le Christ dans le monde (dans leur famille, au travail, dans les associations, dans les hôpitaux, les prisons, les établissements scolaires, les rues, ...) font l'expérience que la rencontre partagée est source de vitalité pour tous. « Là où est l'amour, là est Dieu »¹⁹

[Lire l'article sur le site du diocèse](#)



Transformation pastorale : retour sur les assemblées de chrétiens en doyennés

Entre le 25 janvier et le 24 février 2025, les 13
doyennés ont organisé des temps de rencontre av...

 Diocèse de Besançon / Mar 4



¹⁷ Une fiche sur "Qu'est-ce que la proximité ?" pourra être publiée en 2026 pour donner un sens plus précis à cette proximité.

¹⁸ *Evangelii Gaudium*, n°23 : « Fidèle au modèle du maître, il est vital qu'aujourd'hui l'Église sorte pour annoncer l'Évangile à tous, en tous lieux, en toutes occasions, sans hésitation, sans répulsion et sans peur. »

¹⁹ Hymne du Jeudi Saint.



DES NOUVELLES PAROISSES POUR NOTRE DIOCÈSE

III. DES NOUVELLES PAROISSES *expérimentation de septembre 2025 à août 2026*

Les éléments suivants décrivent globalement l'organisation des nouvelles paroisses. Ils sont le fruit d'une trentaine de contributeurs (membres du Conseil Épiscopal, membres du bureau du Conseil Presbytéral, membres du bureau du Conseil Pastoral Diocésain), et de nombreux relecteurs.

L'année pastorale 2025-2026, permettra dans le cadre donné ci-dessous, **d'expérimenter des manières de faire différentes**. Les fruits de ces remontées, permettront d'ajuster et de finaliser notre projet diocésain en 2026.

À VENIR :

Des "fiches" préciseront les termes, les structures, les diverses modalités,...

Ce symbole vous permettra de les identifier.



Rappelons que la réforme territoriale simplifiera notre organisation mais elle n'est pas un but en soi. Elle est destinée à permettre une évangélisation renouvelée. **Ce qui est recherché, c'est la conversion personnelle des catholiques et la conversion pastorale et communautaire dans les paroisses.**

Des accompagnements diocésains ou extérieurs seront proposés aux doyennés et aux paroisses nouvelles, pour favoriser et soutenir la conversion pastorale des communautés ainsi que la réforme territoriale et administrative.

NOTRE ÉGLISE DIOCÉSAINE

Depuis 1997, le diocèse de Besançon est constitué de 13 doyennés regroupant 67 paroisses, répartis en 3 zones épiscopales (Haute-Saône, Besançon et alentour, Doubs).

En 2025-2026 nous avançons vers une Église diocésaine constituée probablement de 13 paroisses, chacune étant constituées de secteurs missionnaires et d'une multitude de « communautés fraternelles » (cf. décret n. 1 du synode).

LES DOYENNÉS

La question de l'existence et du nombre de doyennés demeure en réflexion durant l'année 2025-2026.

À NOTER :

Une carte provisoire 2025-2026 du diocèse avec les 7 nouvelles paroisses et les 6 doyennés sera publiée dans la version tout public du projet qui sera éditée et diffusée largement dès la rentrée 2025.



UNE PAROISSE NOUVELLE MISSIONNAIRE



1. Présentation de la paroisse

● **La charge pastorale** (annoncer, célébrer, servir) inclut aussi les dimensions économiques (comptabilité, gestion, trésorerie) et administratives (registres, sceaux,...).

La gouvernance de la paroisse est synodale.

— **Le curé est le pasteur propre.**

— **Le coopérateur paroissial (ou les coopérateurs paroissiaux)²⁰ est nommé et envoyé par l'Evêque. Il travaille en collaboration étroite avec le curé.**



— **L'Équipe de Coordination Pastorale (ECP)²¹ établit le projet pastoral, veille aux secteurs missionnaires, favorise la création et la vitalité des communautés fraternelles.**



- Elle est constituée de 8 à 20 membres (de préférence de moins de 75 ans) :
 - Le curé (ou les curés en cas de prêtres nommés solidairement "curé *in solidum*"²²)
 - Le ou les vicaires
 - Le coopérateur paroissial (ou les coopérateurs paroissiaux)
 - Un diacre (souhaitable pour un temps déterminé)
 - D'autres fidèles laïcs, membres de l'ECP appelés par le curé, issus si possible de différents secteurs missionnaires (géographique, lieu tiers, projet pastoral d'évangélisation)
- Les membres de l'ECP reçoivent une lettre de mission à l'exercice de la charge pastorale du curé, pour un temps donné.
- L'ECP se rencontre régulièrement : une fois par mois
- **Le bureau de L'ECP donne l'impulsion, coordonne, prépare les rencontres de l'ECP**
 - Il est constitué de 3 à 6 personnes maximum :
 - Le/les curé(s) et le /les coopérateur(s) paroissial(aux) sont membres de droit.
 - Les vicaires peuvent en faire partie.
 - Si besoin un autre membre de l'ECP
 - Le bureau se rassemble ordinairement de manière hebdomadaire.

²⁰ Une fiche pour préciser les missions du coopérateur paroissial (ou des coopérateurs paroissiaux) sera travaillée par l'équipe d'accompagnement diocésaine.

²¹ Une fiche sur l'ECP et son bureau sera publié au plus tard en septembre 2026. Il explicitera la mission de l'équipe, les conditions d'exercice de la mission, les critères d'appel, l'accompagnement, la formation, la mise en place de projets pastoraux, ...

²² curé *in solidum* : expression consacrée en droit canonique signifie que la charge pastorale d'une ou de plusieurs paroisses peut être confiée à plusieurs prêtres

— **L'ensemble du peuple de Dieu**, orienté vers la mission, est en lien régulier avec l'ECP.

Mutuellement, ils s'écoutent et s'expriment, s'informent et discernent, dialoguent en vue d'un consensus.

Pour cela il est souhaitable de prévoir :

- Une **assemblée des paroissiens** (rassemblée au moins une fois par an),

ET / OU

- Un **Conseil Pastoral Paroissial** (réuni 2 ou 3 fois par an). Ces hommes et ces femmes, d'âges différents et aux talents variés, sont issus si possible de chacun des secteurs missionnaires, des responsables des services paroissiaux et de lieux tiers²³ (par exemple un établissement d'enseignement catholique, un sanctuaire, une communauté religieuse, une maison diocésaine, ...).

— **Les affaires économiques de la paroisse** restent administrées par le curé, assisté d'un Conseil Paroissial aux Affaires Economiques (CPAE²⁴).



- Le curé nomme au moins un trésorier et son suppléant, et un comptable et son suppléant.
- Les statuts du CPAE demeurent globalement inchangés notamment la composition (5 à 10 membres), le rôle et le fonctionnement du conseil.
- Les points suivants seront sujet à ajustement par l'économe :
 - Les compétences des membres du CPAE : besoin de compétences clés en gestion et/ou comptabilité, immobilier.
 - La participation obligatoire du trésorier et/ou du comptable au conseil.
 - Les seuils de dépenses dans la paroisse seront à ajuster.
 - Les modalités de gestion bancaire de la paroisse (réduction du nombre de comptes et CDD, fonctionnement avec la banque).

● La paroisse est le **lieu ordinaire de l'exercice des propositions pastorales d'évangélisation**, qui permettent à chaque chrétien une croissance vers une vie de disciple-missionnaire :

- **L'initiation à la vie chrétienne** (en particulier lors des demandes de sacrements du baptême, de la confirmation et du mariage),
- **La pastorale des jeunes et des vocations**,
- **Le bureau de la catéchèse**,
- **Les propositions d'évangélisation spécifiques**,
- **La formation**,
- **La préparation des temps liturgiques spécifiques**,
- **La communication d'ensemble** (site, journal paroissial, newsletter, ...),
- **L'œcuménisme, le dialogue interreligieux, les collectifs migrants, les aumôneries de prisons ou d'hôpitaux, les mouvements, l'écologie**,...

● C'est au niveau de la paroisse que **l'Équipe de Coordination Pastorale** identifie la ou les églises phares qui demeurent un repère dominical clair pour la communauté (cf. Synode 2019).

● C'est aussi dans la paroisse qu'un certain nombre de **réalités administratives et économiques** se pensent et sont mises en œuvre :

- **Le secrétariat et la communication paroissiale** (dont ENORIA)
- **Les dépenses de fonctionnement, une partie de la trésorerie, la comptabilité, la gestion du patrimoine immobilier.**

²⁴ La révision des statuts des CPAE sera publié dans une fiche en septembre 2026.

- **Le notariat paroissial, les registres de catholicité²⁵:**



- **Les registres clos des anciennes paroisses** seront transférés au siège central de la nouvelle paroisse où ils seront conservés.
- **Les secteurs missionnaires pourront conserver les registres ouverts** correspondant aux anciennes paroisses, mais ils seront déposés au siège de la nouvelle paroisse lorsqu'ils seront complets.
- **Le double des actes** rédigés sur imprimés dans les secteurs missionnaires sera versé au siège central de la nouvelle paroisse une fois l'année écoulée afin d'être traité et envoyé à la chancellerie avec ceux de l'ensemble de la paroisse.
- **Les secteurs missionnaires urbains à forte population pourront avoir des registres bis, ter...**, mais il faudra en limiter le nombre autant que possible et en informer la chancellerie.
- **Un seul modèle de sceau (tampon)** sera utilisé pour l'ensemble de la paroisse : celui-ci devra indiquer clairement le nom de la paroisse, le nom du diocèse et être de couleur rouge.
- **Les notaires** des secteurs missionnaires seront accrédités pour l'ensemble du territoire de la nouvelle paroisse.
- **Dans les registres en cours** à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 pour les doyennés qui passent en paroisses nouvelles, on veillera seulement à noter sur l'acte le nom de la paroisse nouvelle et celui du secteur missionnaire (provisoirement le nom de l'ancienne paroisse) sans oublier le nom du village où a eu lieu la célébration.
- *Pour les doyennés qui ne deviennent paroisses qu'en septembre 2026 : aucun changement n'est à prévoir avant cette date.*



2. Présentation du secteur missionnaire

- Le secteur missionnaire est :

- **Soit lié au territoire géographique** et correspond alors aux "anciennes paroisses" ou groupements "d'anciennes paroisses".
- **Soit un "lieu tiers"** (établissement d'enseignement catholique, sanctuaire, communauté religieuse, maison diocésaine, ...).
- **Soit lié à un projet pastoral d'évangélisation.**

Les communautés fraternelles irriguent le secteur missionnaire.

- **L'ensemble des activités et groupes suivants** se vivent au sein des secteurs missionnaires tant que cela reste possible et bon.

- **La préparation de la liturgie** (messes, célébrations dominicales de la Parole²⁶, sacrements communautaires des malades, célébrations pénitentielles)
- **Les aumôneries** dans les maisons de retraites et hôpitaux, les rencontres des visiteurs de malades en proximité, etc
- **Les rencontres des enfants en catéchèse**
- **La permanence d'accueil** (offrandes de messes, demande de sacrements, ...)
- **La collecte et la remise en banque** des quêtes, des offrandes de messe ou du denier peuvent être maintenues
- **Le relais pour la paroisse de la gestion ordinaire des bâtiments**, en lien avec les maires
- **Certains actes de catholicité ordinaires** (comme explicité ci-dessus)

²⁵ La gestion des registres fera l'objet d'une fiche.



3. Présentation de la communauté fraternelle

Autant que possible les chrétiens de la paroisse se rassemblent en communautés fraternelles²⁷ cherchant à vivre le service et la charité, la vie de prière, le partage de la Parole, le témoignage de foi et des temps de formation. Chacun peut aussi confier ses joies et ses peines et vivre ainsi à la manière des premières communautés chrétiennes en disciples-missionnaires²⁸.

La communauté fraternelle est un lieu de la vie de foi. **C'est là que s'expérimente une vie de frères et sœurs en Christ toujours prêts à accueillir les recommençants, catéchumènes, les personnes qui demandent le mariage ou le baptême,...**

Des équipes ou des groupes déjà existants (groupe de prière, équipe funérailles, équipe de liturgie, équipe de visiteurs de malades, ...) sont aussi des communautés fraternelles, constituées de 5 à 15 personnes, elles se retrouvent fréquemment et sont appelées à s'ouvrir et à essaimer. Elles se retrouvent en paroisse pour célébrer avec l'ensemble de la communauté l'eucharistie dominicale et les sacrements dont elles ont besoin.

Elles sont signes des temps nouveaux : « Aimez-vous les uns les autres ; comme je vous ai aimés, vous aussi, aimez-vous les uns les autres. À ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (Jean 13, 34-35)

26 Voir le texte de référence du diocèse de Besançon de 2015 : "*Directoire Diocésain pour les Célébrations Dominicales de la Parole*" et voir l'Instruction "*La conversion pastorale de la communauté paroissiale au service de la mission évangélisatrice de l'Église*", n°98, 1°, Document de la Congrégation pour le Clergé, 27 juin 2020 : « La célébration d'une liturgie de la Parole les dimanches et aux fêtes de précepte, quand, "faute de ministre sacré ou pour toute autre cause grave, la participation à la célébration eucharistique est impossible". Il s'agit d'une possibilité exceptionnelle, à laquelle on recourt seulement s'il existe une réelle impossibilité et en ayant soin de confier ces liturgies aux diacres, dans la mesure où ils sont présents. »

27 Décret 1 : « Parce que l'Évangile est la source de notre joie, enracinons-nous dans le Christ en petites communautés fraternelles et contagieuses, qui ne craignent pas d'aller aux périphéries. Je demande la constitution de petites communautés de 5 à 15 personnes à partir des villages et des quartiers. Pour favoriser son ouverture, il est souhaitable que le groupe ne se constitue pas seulement sur la base de l'affinité entre les personnes et reste ouvert à de nouveaux membres. Dans chaque équipe, un animateur, en lien avec la paroisse, veillera à l'équilibre des échanges. Chaque équipe organisera par exemple : un temps de partage de la Parole de Dieu; un temps de louange ou d'adoration; un temps de partage de vie; un temps d'approfondissement du livret des actes synodaux, des directoires diocésains ou des textes du magistère ; Un temps convivial sera aussi prévu.

Cet approfondissement en équipe enracinera l'Évangile dans nos vies. Les mouvements déjà engagés dans une expérience de vie fraternelle participeront également à cette dynamique. Il est souhaitable que toutes les équipes de la paroisse se réunissent une fois par an lors d'une messe dominicale. Ce sera l'occasion de témoigner de l'Évangile. Je demande aux ECP de mettre en œuvre ce décret. »

28 Actes 2, 41-46

INFO :

Une version tout public de ce projet sera éditée en grand nombre et diffusée largement dans vos paroisses et doyennés à la rentrée 2025.



En guise d'ouverture et non pas de conclusion, je remercie les membres du Conseil Pastoral Diocésain, du Conseil Presbytéral et du Conseil Épiscopal pour leur collaboration et l'élaboration de ce projet.

Grâce à ce travail, nous pouvons nous engager ensemble aujourd'hui dans la confiance et l'espérance sur ce chemin de conversion personnelle, pastorale et de réforme territoriale.

Fructueux temps de travail *ad experimentum* à tous.

FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ, LE 15 JUIN 2025

+ Jean-Mc Boni Pleth